

LA
Semaine Commerciale
7 SAULT-AU-MATELOT Téléphone 744.

QUÉBEC, VENDREDI, 17 MAI 1895

ABONNEMENT A

“**LA SEMAINE COMMERCIALE**”
Par année.....\$2.00
Pour 6 mois..... 1 00
Pas d'abonnement pour moins de 6 mois.
Les avis de refus d'abonnement, — il en sera de même des avis de changement d'adresse, — ne vaudront que s'ils sont adressés directement au bureau du journal par écrit ou autrement.

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion..... 10c. la ligne
Insertions subséquentes..... 8c.

Atelier Typographique

DE LA

“**SEMAINE COMMERCIALE**”

Attention et promptitude

CARACTERES NEUFS ET VARIÉS,

PRESSES MCDERNES

Impressions en tous genres, Ouvrages de goût, Papeterie de commerce, Formules de loi, Factums, Affiches et Cartes en couleurs,

Exécutés aux meilleures conditions

Spécialité : *Papeterie imprimée pour Beurreries et Fromageries.*

Attention particulière pour commandes par la poste, adressées BOITE 677.

Téléphone 744.

DECISIONS JUDICIAIRES DE PRESSE

1.—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste—que ce journal lui soit adressé ou non, ou qu'elle s'y soit abonnée ou non—est responsable de l'abonnement.

2.—Toute personne voulant se désabonner doit au préalable payer les arriérages, ou l'éditeur peut continuer à envoyer le journal jusqu'à par fait paiement et recouvrer le plein montant, que le journal soit retiré de la poste ou non.

Nous publions aujourd'hui un numéro de 28 pages, pour faire place à l'abandon des matières.

Nous inaugurons en même temps pour nos relevés de tribunaux une disposition nouvelle qui en rendra la lecture plus facile et sauvera de l'espace.

x

Le clergé rendrait un grand service en sévissant du haut de la chaire contre l'adultération du lait porté aux fromageries.

On se plaint beaucoup de cette fraude qui se pratique trop souvent sur une grande échelle dans les campagnes. Espérons que les cultivateurs mettront de l'eau dans leur vin, mais cesseront d'en mettre dans leur lait.

x

Notre confrère du *Moniteur du Commerce* félicite la Cité de Québec sur l'état prospère de ses finances. Il cite l'administration Parent comme modèle aux villes de Montréal. Le compliment est flatteur.

“Si jamais, ajoute le *Moniteur*, la législature nomme une commission d'enquête

sur nos affaires municipales, nous l'invitions à prendre quelques-uns des commissaires parmi les échevins de Québec.”

x

Un abonné nous demande ce que c'est qu'un “clearing house.”

C'est tout simplement un bureau central où tous les jours les banques déposent les valeurs et effets qu'elles se doivent naturellement. A Québec, cette institution est encore inconnue. Les choses s'y font à l'ancienne façon, tous les matins, les messagers vont d'une banque à l'autre remettre les valeurs qui leur ont été respectivement déposées la veille. Au bout du mois, les banques reglent leurs comptes entre elles, et celles qui redoivent paient en or ou en billets du Dominion.

Au “clearing house,” chaque banque a un compte ouvert, et tous les mois le préposé distribue à chacune son compte respectif, et établit les balances qu'il communique au ministère des Finances à Ottawa. De là les tableaux de balances qui figurent de temps à autre à l'Officielle, et renseignent le public sur le mouvement des affaires de banque dans les grands centres.

A Québec, faute de cet arrangement, on reste dans l'obscurité sur ce chapitre. Cela dépend, nous dit un caissier, de ce que la ville n'est pas assez grande pour nécessiter la création d'un “clearing house central.” Pourtant Winnipeg n'est pas plus vaste et les distances n'offrent pas plus d'inconvénients qu'ici; et cependant Winnipeg possède son bureau central de balance.

N'y aurait-il pas quelque chose à faire de ce côté?

—0:0:0—

HISTORIQUE DE LA QUESTION DES ASSURANCES A QUÉBEC

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs un travail qui a le mérite d'être absolument inédit, et qui nous a coûté énormément de travail et de recherches.

Nous le dédions aux citoyens de Québec, dans l'espoir qu'il leur sera utile. Voilà longtemps que nous les entendons se plaindre du tarif des compagnies d'assurance contre le feu. Nous avons voulu voir par nous-même si leurs griefs étaient fondés. Ce qui va suivre aidera peut-être à trancher la question.

Pour mener à bonne fin cette étude, nous nous sommes largement aidé d'un travail extrêmement intéressant que le chef Dorval a récemment préparé à l'occasion du dix huitième anniversaire de son entrée en charge. M. Dorval, qui est en effet commandant de la Brigade des pompiers de Québec depuis le 17 février 1877, connaît sur bout du doigt l'histoire des incendies de Québec;

c'est à l'aide du relevé qu'il a bien voulu nous faire de son livre de brigade, complété de copieuses recherches à travers les journaux du temps, que nous avons pu faire une liste aussi complète que possible des incendies qui se sont produits à Québec depuis 1881. Nous passons sous silence la période de 1877 à 1881, n'ayant sur elle que des données trop incomplètes.

Une liste détaillée des incendies et commencements d'incendie, jour par jour, comme celle que nous avons sous les yeux, prendrait trop d'espace dans nos colonnes. Aussi nous contentons nous de la récapituler année par année, dans ce petit tableau qui enferme toute la question dans une coquille :

Années.	Dom.mages établis (1)	Cas où les dommages étaient légers (2)	On insignifiants (3)	Cas non rapportés (4)	
1881	\$1,607,795	1	13	2	Avant le nouvel Aquehue.
1882	338,300	3	4	1	
1883	172,952	4	3		
1884	26,537	4	6		
	\$2,145,644				
	Moyenne annuelle.....				\$538,411
1885	\$115,943	4	14	1	Avant l'annexion de St-Sauveur.
1886	13,967	1	17	5	
1887	75,760	2	19	5	
1888	31,637			10	
1889	34,115	4	6	11	
	\$271,422				
	Moyenne annuelle.....				\$54,285
1890	\$40,340	2	11	14	Période pendant laquelle l'organisation contre l'incendie a été complétée.
1891	120,020	5	12	21	
1892	113,365	1	11	40	
1893	55,250	4	17	43	
1894	56,357	5	20	27	
	\$335,272				
	Moyenne annuelle.....				\$71,054

(1) Ces chiffres ont été établis dans tous les cas au moyen de la compilation du chef Dorval et des journaux du temps; comme il s'agit d'une comparaison par périodes, les nuances d'exactitude se trouvent compensées.

(2) Dans la colonne des dommages légers, sont classés tous les incendies dont on n'a pu évaluer les dégâts, mais qui dans la plupart des cas n'ex-célaient pas \$100.

(3) Par dommages insignifiants ou nuls, on comprend que nous voulons désigner les commencements d'incendie, feux de cheminée, explosions de lampes, etc., sans conséquence.

(4) Les journaux du temps étant muets sur chacun de ces cas, il faut en conclure qu'aucun n'était sérieux. Nous avons compilé de préférence le *Chronicle*, qui est à Québec la meilleure source d'information sous ce rapport.

Ces quelques chiffres comparatifs sont soumis à la sérieuse attention de nos concitoyens, en même temps que les notes explicatives qui vont suivre.

Le tableau comprend strictement les incendies allumés dans les limites de la ville. En sont naturellement éliminés les incendies de bateaux dans le port et ceux qui ont ravagé l'Avenue des Erables il y a quelques années. Dans aucun cas, nous ne comptons non plus les incendies de St-Sauveur, qui ne faisait pas partie de la ville avant 1889, et qui n'est pas encore considéré comme tel par les compagnies d'assurance